



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

| | |
|---|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 17 De présents : 15 De pouvoirs : 2 De votants : 17 Convocation du : 13/12/2019 | <p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, M^{me} Janine COLARD, M^{me} Chantal DELAPRÉ, M. Christophe PAJOT, M. Joël PERROCHEAU, M. Ernest NAVARRE, M^{me} Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Gilles GIGAUD, M^{me} Agathe CHIFFOLEAU, M^{me} Catherine CHAIGNE, M. Serge HOCQUARD, M^{me} Brigitte CHAIGNEAU, M. Denis DELHOMMEAU, M. Grégoire TERTRAIS et M. Ludovic CHETANNEAU.</p> <p><u>Absentes</u> : M^{me} Alexandra ALLARD, M^{me} Pierrette DULOU.</p> <p><u>Pouvoirs donnés</u> : M^{me} Alexandra ALLARD à Chantal DELAPRÉ ; M^{me} Pierrette DULOU à M. Serge HOCQUARD.</p> |
| M. Serge HOCQUARD a été nommé secrétaire de séance | |

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS PRINCIPALES DU MAIRE ENTRE LE 21 NOVEMBRE ET LE 19 DECEMBRE 2019

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions :

COMPTABLES :

- Signature d'un devis auprès de l'entreprise GIRARD JL pour travaux de réparation de la chaufferie bois. Montant : 360,81€ HT.
- Signature d'un devis auprès de VAMA pour l'acquisition d'un perforateur. Montant : 479€ HT.
- Signature d'un devis auprès de VALOT TP pour des travaux d'aménagement de voirie en agglomération. Montant : 765,80€ HT.

REGLEMENTAIRES :

- Arrêté portant alignement A_2019_176_V délivré à Maître Chaigneau pour les parcelles cadastrées ZO 38 et 48 à La Renaudière.
- Arrêté portant permission de voirie A_2019_182_V délivré à ALLEZ et Cie pour travaux d'éclairage sur liaison douce Route de Nieul.
- Arrêté permanent de police de circulation A_2019_188_PM délivré à ALLEZ et Cie pour opérations de maintenance sur éclairage public au titre de l'année 2020.
- Arrêté portant circulation alternée A_2019_185_PM délivré à ALLEZ et Cie pour travaux renforcement électriques au Gimelon.
- Arrêté portant interdiction de stationner A_2019_184_PM délivré au comité des fêtes pour la fête de Noël le 24 décembre 2019.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

3.1 COMPTE-RENDU SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2019

M. le Maire revient sur les principales délibérations adoptées lors du dernier conseil communautaire. Pas de remarques particulières de l'assemblée

3.2 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DEPUIS LE 27 NOVEMBRE 2019.

CF ANNEXES TRANSMISES AVEC LE COMPTE-RENDU.

4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 – DETR : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour financer en partie un projet de création d'une maison des associations.

Ce besoin est exprimé depuis plusieurs années par le milieu associatif. L'utilisation de la salle du vieux-couvent pose un certain nombre d'inconvénients, les cohabitations entre réservations étant de plus en plus difficiles à gérer. La création d'un tel équipement permettrait de résoudre cette problématique en spécifiant qui plus est la salle du vieux-couvent comme annexe de l'accueil de loisirs.

Le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement sont exposés :

| Prestations | Montant des travaux (HT) |
|---|--------------------------|
| Maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle | 140 000€ |
| Marché de travaux | 800 000€ |
| Prestations connexes et divers | 60 000€ |
| TOTAL | 1 million € |

| Financements | Montant |
|---|-------------|
| DETR (30%) – Plafond | 300 000€ |
| Fonds de concours 2019-2021 | 37 192,00€ |
| Sydev | 50 000€ |
| Département – Contrat Vendée Territoire | 50 000€ |
| Autofinancement | 562 808€ |
| TOTAL | 1 million € |

Considérant que la commune de Ste-Flaive-des-Loups souhaite mettre en place un projet de création d'une maison des associations, il est envisagé de solliciter une aide de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement, le montant des travaux présentés et s'engage à inscrire cette dépense dans le budget primitif 2020,

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 300 000€ correspondant à 30% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4.2 – TARIFS PUBLICS AU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les tarifs publics applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 dans les mêmes conditions que celles exercées au titre de l'année 2019.

TARIFS LOCATIONS DE SALLES

| SALLE SOCIO-CULTURELLE | Commune | | | | Hors commune | |
|------------------------|-----------------------------|---------|--------------------|---------|---|---------|
| | Associations et entreprises | | Particuliers | | Associations, particuliers et entreprises | |
| | Week-end (3 jours) | Journée | Week-end (3 jours) | Journée | Week-end (3 jours) | Journée |
| Foyer (bar) + cuisine | - | 80 € | 350 € | 200 € | 550 € | 300 € |
| Grande salle + Bar | 250 € | 150 € | 950 € | 350 € | 1 100 € | 500 € |
| Tribunes | 50 € | 50 € | - | - | 100 € | 100 € |
| < de 100 couverts | - | - | 50 € | 50 € | 50 € | 50 € |
| < de 200 couverts | - | - | 75 € | 75 € | 75 € | 75 € |
| < de 300 couverts | - | - | 100 € | 100 € | 100 € | 100 € |
| Réunion familiale | - | - | - | Gratuit | - | - |
| Vin d'honneur | - | - | - | 200 € | - | - |

Toute location s'entend avec verres, tasses, pichets, cuillères et percolateurs + accès à la chambre froide.

Comme indiqué dans le règlement, le nettoyage complet de tous les espaces (hall/bar, sanitaires, loges, cuisines et dégagements, balayage du parquet de la grande salle) sera assuré par les utilisateurs.

En cas de location des tribunes, les moquettes devront être aspirées par les utilisateurs. Une caution « entretien » de 200 € sera demandée à tous les utilisateurs et sera encaissée en cas de mauvaise réalisation du ménage. Une caution « dégradations » de 1 000 € sera également demandée à tous les utilisateurs (associations et particuliers). Les associations de parents d'élèves de chaque école de Sainte-Flaive-des-Loups ont droit à une gratuité par an pour les arbres de Noël.

| SALLE POLYVALENTE | Commune | | Hors commune |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|
| | Associations | Particuliers | |
| | Journée | Journée | Journée |
| Salle | 50 € | 100 € | 250 € |
| Réunion familiale | - | Gratuit | - |
| Vin d'honneur | - | 100 € | - |

Une caution « entretien » de 200 € sera demandée à tous les utilisateurs et sera encaissée en cas de mauvaise réalisation du ménage. Une caution « dégradations » de 1 000 € sera également demandée à tous les utilisateurs (associations et particuliers).

AUTRES TARIFS

| BOIS DE CHAUFFAGE | |
|------------------------------|---------|
| Stère livré | 70,00 € |
| Stère non livré | 60,00 € |
| Stère : bois coupé à débiter | 35,00 € |
| Stère : bois sur pied | 16,00 € |
| CAVEAUX | |

| | |
|--|------------|
| Caveau simple | 600,00 € |
| Caveau double | 1 000,00 € |
| COLUMBARIUM | |
| Case columbarium | 600,00 € |
| Cavurne béton 60x60 | 420,00 € |
| CONCESSIONS DE CIMETIERES | |
| 3,5 m ² pour une concession de 30 ans | 180,00 € |
| 3,5 m ² pour une concession de 50 ans | 230,00 € |
| Concession provisoire (maxi 1 an) columbarium | 60,00 € |
| Cavurne 60*80 et columbarium pour une concession de 15 ans | 130,00 € |
| Cavurne 60*80 et columbarium pour une concession de 30 ans | 180,00 € |
| Cavurne 60*80 et columbarium pour une concession de 50 ans | 230,00 € |
| DROITS DE PLACE DES MARCHES | |
| Tarif journée | 3,00 € |
| Tarif spécial droits de place - Emplacement de grande capacité | 20,00 € |
| DROITS DE PLACE PARC DE LA CHENAIE | |
| Tarif journée avec fourniture d'eau et d'électricité | 15,00 € |
| DROITS DE PLACE CAMPING-CAR | |
| Tarif nuitée avec fourniture d'eau mais pas d'électricité | 5,00 € |
| PHOTOCOPIES | |
| Demandeurs d'emploi - Comité des Fêtes - Foyer de jeunes | Gratuit |
| Associations - Photocopie noir et blanc | 0,10 € |
| Associations - Photocopie couleur | 0,20 € |
| Autres cas - Photocopie noir et blanc | 0,30 € |
| Autres cas - Photocopie couleur | 0,50 € |
| TELECOPIES | |
| Envoi télécopie avec A.R. | 0,90 € |
| Réception télécopie | 0,30 € |

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les tarifs présentés applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 précisant les conditions de locations, le règlement et la convention s'y rapportant.

4.3 – REFECTION DE RUELLES CENTRE-BOURG : APPROBATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres transmis par la SAET maître d'œuvre de l'opération.

Comme pour le marché précédent (travaux VRD Lotissement du Pré) 2 offres seulement ont été déposées, ce qui témoigne de cahiers de charges bien remplis pour les entreprises de voirie.

La proposition financière et technique l'entreprise VALOT TP est classée offre la mieux disante dans le rapport d'analyse des offres.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres présenté par le Maire,
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise VALOT TP (offre de base + variante1) pour un montant de 129 100€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de de marché.

4.4- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Vu la loi n°83-634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations du fonctionnaire ;

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

A ce titre seront créés au maximum 2 emplois sur le grade d'adjoint technique territorial pour assurer des missions d'entretien des bâtiments municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création des emplois à durée déterminée dans les conditions susmentionnées pour répondre à des besoins occasionnels ;

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux recrutements correspondants.

4.5- TABLEAU DES EFFECTIFS AU 19 DECEMBRE 2019

Monsieur le Maire indique que la création pour accroissement temporaire de 2 postes d'agents techniques (service entretien des bâtiments municipaux) a pour conséquence de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le tableau des effectifs sera arrêté comme suit à compter du 19 décembre 2019 :

| | | | |
|-------------|---|---|--|
| | Filière administrative | | |
| Catégorie C | Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe | 2 | 2 Temps complets |
| | Total filière administrative | | 2 |
| | Filière technique | | |
| Catégorie C | Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 Temps complet |
| Catégorie C | Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 Temps complet |
| Catégorie C | Adjoint Technique | 5 | 2 temps complet – 3 non-complets (pourvus respectivement à 98,5% ; 24,33% ; 43,47%) |
| | Total filière technique | | 7 |
| | TOTAL GENERAL | | 9 postes 7,66 ETP |

4.6-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CHRISTEL VAZZOLER AUPRES DE LA RESIDENCE BERNADETTE

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'une convention de mise à disposition de Mme Christel VAZZOLER, adjoint technique, auprès de la Résidence Ste-Bernadette s'avère nécessaire. En effet, cet agent est affecté à la préparation et à la livraison des repas pour la résidence Ste-Bernadette à compter du 1^{er} janvier 2020. Il présente au conseil municipal un projet de convention qui sera soumis pour avis à la prochaine CAP du Centre de Gestion de la Vendée.

Le temps de mise à disposition de l'agent est évalué à 0,33 ETP soit 535 heures annuelles.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la convention de mise à disposition de Mme Christel VAZZOLER, agent de service auprès de la Résidence Bernadette,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre.

5. QUESTIONS DIVERSES

▪ Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire usage de son Droit de Prémption Urbain sur le bien suivant :

*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle AC 310 - 11, rue du Petit Genêt d'une surface de 475M2.

*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle AD 178, rue Monte à Peine d'une surface de 356M2.

*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle YD 50, rue du Stade d'une surface de 800M2.

▪ Sollicitation d'une subvention Ecole de Musique

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par l'association. Cette dernière fait part de certaines difficultés financières et sollicite de ce fait un accompagnement financier plus important.

Plusieurs échanges suivent la lecture du courrier.

Les conseillers, à l'unanimité, rappellent tout l'intérêt de l'existence de cette association culturelle sur la commune.

Afin de mieux analyser les besoins de l'association, il est proposé de solliciter des documents complémentaires (bilans financiers, origine des inscriptions...).

▪ Illégalité d'un permis de construire : médiation

Monsieur le Maire rapporte la teneur du contentieux actuel avec M. MOUSSAOUI qui fait suite au refus du permis de construire qui lui a été opposé par arrêté N°PC_2018_A0014 le 10 juillet 2018. Pour rappel, le pétitionnaire a implanté sur une parcelle agricole non desservie par les réseaux un habitat léger (mobil-home) et essaie de régulariser la situation en sollicitant un permis agricole.

Il précise que le tribunal administratif de Nantes a proposé une médiation dans ce dossier. Il indique avoir accepté ce principe en imaginant que cette formule pourrait-être de nature à amener M. MOUSSAOUI à comprendre les règles d'urbanisme à l'origine de ce refus. Il rajoute qu'une réunion s'est tenue le 4 décembre 2019 avec 2 médiatrices et précise que le coût de leur intervention dans ce litige s'élève à 1500€ à partager entre les 2 parties.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'opportunité d'engager une telle dépense pour justifier la légalité de cet arrêté. Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présentes :

- **EMET** un avis défavorable à l'engagement de cette dépense, même si elle doit être supportée qu'à moitié par la commune,
- **INVITE** Monsieur le Maire à renouveler ses échanges avec M. MOUSSAOUI pour lui rappeler les règles applicables et envisager une conciliation directe.

▪ **AGENDA** :

Vœux de la Municipalité : samedi 4 janvier à 10h30

Dates des séances jusqu'à la fin de la mandature :

- 23 janvier à 20h30 : Conseil Municipal
- 12 février à 20h30 : Commission Finances
- 27 février à 20h30 : Conseil Municipal

Elections municipales : 15 et 22 mars 2020

La séance est levée à 21 heures 27.

| | | | |
|--|----------------------------------|------------------------------|---|
| M. PAGEAUD | M. PAJOT | M^{me} COLARD | M. PERROCHEAU |
| M^{me} DELAPRE | M. NAVARRE | M. GIGAUD | M^{me} CHAIGNE |
| M^{me} BOUTOLLEAU | M^{me} CHIFFOLEAU | M. TERTRAIS | Absente excusée M^{me} DULOU |
| Absente excusée M^{me} ALLARD | M. CHETANNEAU | M. HOCQUARD | M^{me} CHAIGNEAU |
| M. DELHOMMEAU | | | |